

AVIS PUBLIC

REMPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE PAR UNE CONSULTATION ÉCRITE SUR LE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 701-55

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 AFIN DE PERMETTRE LES MANŒUVRES
DES CAMIONS À MÊME LA VOIE PUBLIQUE SUR LA RUE ROBERT-MCKENZIE

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 701-55 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS :

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE suite à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, par le conseil municipal de Beauharnois, du premier projet de Règlement 701-55 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de permettre les manœuvres des camions à même la voie publique sur la rue Robert-McKenzie, l'assemblée publique sera remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, au cours de laquelle les commentaires écrits seront reçus par courriel et par courrier;

QUE ce projet de règlement a pour objet et conséquence de modifier l'Annexe « A » du Règlement de zonage 701 afin d'ajouter à la grille des usages et des normes I-71, dans la partie « Dispositions spéciales », entres autres, l'autorisation des manœuvres des camions sur la voie publique pour accéder au quai de chargement et déchargement pour les usages industriels et commerciaux et d'exiger l'écran végétal uniquement dans la partie face au quai de chargement et déchargement;

QUE la zone visée I-71 ainsi que les zones contiguës CO-70, P-57, R-56, R-73, I-72 et P-75 sont illustrées par le croquis ci-dessous :



QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de règlement, ainsi que les documents afférents, peuvent être consultés sur rendez-vous au bureau de la greffière, situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h;

QUE ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE les actes susmentionnés sont soumis à la consultation écrite des citoyens en remplacement de l'assemblée publique et peuvent être consultés en cliquant sur le lien en dessous du présent avis;

QUE les questions et commentaires des personnes intéressées par le premier projet de règlement 701-55 doivent être reçus par écrit dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit au **plus tard le vendredi 19 novembre 2021, à 12h00** par courriel ou par courrier comme suit :

Par courriel à l'adresse suivante :

karen.loko@ville.beauharnois.qc.ca

Par courrier à l'intention de :

Me Karen Loko Service du greffe 600 rue Ellice bureau 100 Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

En incluant <u>obligatoirement</u> toutes les informations suivantes :

- Nom et prénom, adresse résidentielle et numéro de téléphone;
- Question ou commentaire sur le sujet susmentionné seulement.

Donné à Beauharnois le 4 novembre 2021.

Me Karen Loko, greffière